

00000968

MAREYAGE DE POISSON FRAIS AU
MARCHÉ DE GROS DE GUEULE - TAPÉE

par

Moustapha KEBE (1)

R E S U M E

Le marché de gros de poisson de Gueule-Tapée , situé à Dakar, de par sa double fonction d'approvisionnement et d'éclatement vers les marches secondaires de l'agglomération dakaroise, joue un rôle déterminant dans la commercialisation du poisson , L'auteur se livre à une analyse des arrivages quotidiens de camions de mareyeurs et des livraisons de poissons à Gueule-Tapée entre octobre 1981 et septembre 1982 pour arriver à déterminer la part du mareyage total du Sénégal qui passe par ce marché . Le rôle économique et social de ce marché est ainsi mis en relief. Une analyse des prix de gros et de détail est aussi faite pour déterminer la marge brute prélevée par les détaillantes. Cette étude constitue un prélude à une recherche sur la commercialisation du poisson dans tout le Sénégal.

S O M M A I R E

INTRODUCTION

1. METHODOLOGIE D'ENSEMBLE

2. FONCTION DE DISTRIBUTION

(1) Economiste de l'ISRA en service au Centre de Recherches océanographiques de Dakar-Tiaroye (CRODT) , BP. 2241, Dakar (Sénégal).

3. FONCTION DE KEDISTRIBUTION

4. PRIX PRATIQUES

CONCLUSIONS

BIBLIOGRAPHIE

FIGURES

ANNEXE

INTRODUCTION

Le poisson constitue la composante principale de l'apport en protéines de la population sénégalaise. Sur les 160 000 tonnes débarquées en moyenne par les pirogues, 60 000 tonnes soit 37,5 % sont écoulées à l'intérieur du pays par le biais des mareyeurs, bana-bana(1) et détaillants.

La pêche artisanale maritime a connu ces dernières années de nombreuses innovations (motorisation des pirogues, introduction des sennes tournantes, amélioration des embarcations) qui ont beaucoup contribué à l'augmentation et à une diversification de la production. Au stade actuel de ce développement technologique, une inorganisation du circuit de commercialisation (de la plage au Consommateur) peut être à l'origine d'énormes pertes et tout gain de productivité sera en partie absorbé par l'exportation. L'objectif principal que s'est fixé le Centre d'Aide à la Pêche artisanale (CAPAS) avec la création des centres coopératifs de mareyage, est l'amélioration de la commercialisation et de la distribution du poisson frais dans l'intérieur du pays. Le marché de Gueule-Tapée, de par sa double fonction d'approvisionnement du centre de l'agglomération dakaroise et d'éclatement vers les marchés secondaires de la presqu'île du Cap-Vert, joue un rôle déterminant dans la distribution du poisson frais en provenance de tout le littoral sénégalais (CORMIER, 1981).

Dans cette étude, nous essayerons de cerner ce rôle pour mieux comprendre la filière du poisson à tous ses niveaux. L'analyse des arrivages de poisson à Gueule-Tapée (nombre de camions, quantités livrées, origine du poisson) nous permettra de déterminer les relations existant entre prix et quantités et les facteurs explicatifs du niveau des prix observés en prélude à l'étude de la commercialisation du poisson au Sénégal.

Nous exposerons la méthodologie d'ensemble avant d'étudier le rôle économique et social que joue ce marché dans la distribution du poisson. Puis nous analyserons les prix pratiqués.

(1) Il s'agit du terme péjoratif wolof désignant tous intermédiaires, semi-grossistes, grossiste de poisson dépourvus de carte de mareyeur.

Dans le cadre des recherches menées en socio-économie des pêches au CRODT, la démarche adoptée consiste à considérer le système "pêche artisanale" dans sa totalité tout en se gardant de le réduire à l'un quelconque de ses éléments. Ainsi, des études de bases ont été menées sur la production, la commercialisation, la transformation artisanale et sur la structure des communautés de pêcheurs et leur adaptation aux innovations.

Les recherches sur la commercialisation des produits de la pêche artisanale vont être complétées par une étude des marchés intérieurs pour déterminer de façon précise la part de la production qui est vendue sur le marché local. Un système de suivi permanent des **prix** et du mareyage dans les **principaux** points de débarquement et sur le marché de Gueule-Tapée est mis en place. Depuis octobre 1981, nous suivons les arrivages de poissons dans ce marché tous les deux jours. L'enquêteur note ainsi le numéro d'immatriculation du véhicule du mareyeur, son origine, sa capacité de transport, la nature de la cargaison (les 3 principales espèces transportées) et sa charge réelle (cf. feuille questionnaire en annexe). Parallèlement les prix pratiqués par les mareyeurs et détaillants **fréquentant** ce marché sont relevés. Les données ainsi recueillies sont dépouillées, codées puis saisies et traitées par l'ordinateur du CKODT.

A partir des résultats obtenus pour les jours **enquêtés** entre octobre 1981 et septembre 1982, nous **avons** fait des extrapolations pour couvrir l'ensemble de la période. Pour ce faire, nous avons pris en considération le nombre de jours ouvrables du marché. Les fêtes religieuses retenant **très** souvent les commerçants et les pêcheurs hors de leur lieu de travail, nous avons pensé que seule une évolution sur un cycle annuel pourrait avoir un sens compte tenu du caractère éminemment saisonnier de la pêche.

2 . F O N C T I O N D E D I S T R I B U T I O N

2 . 1. ARRIVAGES DE CAMIONS DES MAREYEURS

Le marché de Gueule-Tapée commence à être animé à partir de 5 heures avec l'**arrivée** des camions des mareyeurs. Ces derniers qui achètent le poisson sur les différents points de débarquement de la côte, préfèrent arriver tôt le matin pour satisfaire la **demande** des détaillants des marchés **périphériques**. Le poisson acheté est chargé dans les camions en vrac ou dans des paniers ou caisses avec de la glace ; l'approvisionnement en glace se faisant sur la plage ou au port de Dakar. En moyenne on note 20 arrivages de camions par jour à Gueule-Tapée en provenance du port, des usines de Dakar et des grands centres de débarquement de la pêche artisanale. Le tableau I illustré par la figure 1 montre que le marché de Gueule-Tapée est approvisionné aussi bien par la pêche industrielle (port de Dakar) que par la pêche artisanale.

Les véhicules qui **fréquentent** Gueule-Tapée ont une capacité de transport variant entre 1 et 10 tonnes . Certains mareyeurs possèdent plusieurs camions qui font la rotation, d'autres louent des véhicules à des particuliers pour le transport du poisson. Le plus grand nombre d'arrivages de camions est observé en mai, et entre août et novembre, c'est-à-dire pendant la période de campagne des pêcheurs saint-louisien sur la Petite et Grande Côte. Les arrivages de camions dépendent du circuit de distribution du poisson frais caractérisé par son irrégularité (tonnages débarqués et horaires de **débarquement**) . Les tonnages débarqués varient **considérablement** selon la saison de

pêche. Dans certains points comme Joal, les pirogues débarquent jusqu'à 4 heures du matin. Le nombre de véhicules des mareyeurs varie selon leur origine géographique, selon la saison et le jour. Certains mareyeurs suivent la migration des pêcheurs de Guet-Ndar qui s'installent à Mbour, Joal et Kayar. La préparation des fêtes religieuses, les conditions atmosphériques défavorables, les réparations de filets ou de moteurs constituent des motifs de diminution des sorties de pirogues et d'irrégularité du nombre d'arrivages de camions à Gueule-Tapée.

2.2. LIVRAISONS DE POISSONS

Durant la période étudiée (octobre 1981 à septembre 1982), 11 800 tonnes de poissons ont été livrées à Gueule-Tapée soit 5 % des débarquements annuels de la pêche artisanale et industrielle et 15 % du mareyage total(1). Suivant les saisons, l'origine des arrivages de poissons à Gueule-Tapée est très variable. En moyenne les arrivages quotidiens sont de 30 tonnes(2). 58 % des quantités livrées proviennent de la pêche artisanale soit 4,3 % des débarquements des pirogues. La pêche industrielle fournit le reste soit 5,5 % de la production annuelle de bateaux industriels et semi-industriels (tabl. II). L'allure de la figure 2 montre la dépendance des mareyeurs vis à vis des pêcheurs.

La part de la pêche artisanale dans les quantités livrées à Gueule-Tapée se décompose ainsi suivant les régions de pêche :

- Petite Côte 33 % dont Joal 21 % et Mbour 11 % ;
- Grande Côte 14 % dont Kayar 8 % et Saint-Louis 4 % ;
- Saloum 5,5 % dont Ndangane 5 %.
- Cap-Vert 5 % dont usines 3 % et Rufisque 1 % (3) ;
- Casamance 0,5 %.

Mbour et Joal approvisionnent en plus grande partie Gueule-Tapée et de façon régulière pendant 1 année tandis que les apports de Saint-Louis ne sont importants que pendant 1 e mois de juin, début du retour des campagnards guet-ndariens.

Le port de Dakar écoule de façon régulière sur le marché de Gueule-Tapée, une partie des prises des sardiniers dakarois, des cordiers et chalutiers. L'importance des apports du port (42 % des quantités totales livrées) met en relief le rôle prépondérant que joue la pêche industrielle dans l'approvisionnement du marché dakarois en poisson. Cette constatation permet de lever une fois de plus l'équivoque consistant à affirmer que la pêche industrielle alimente l'extérieur et la pêche artisanale nourrit l'intérieur.

Au total, pour la période étudiée, 88 % du mareyage frais de Gueule-Tapée proviennent d'un rayon de 100 km (fig. 3) , La proximité, qui est à l'origine de moindres frais de transport, favorise les centres de pêche des régions du Cap-Vert et de Thiès.

(1) Selon nos estimations, le mareyage total annuel (pêche artisanale et pêche industrielle) est de l'ordre de 82 000 tonnes.

(2) Il faudrait y ajouter les quantités provenant des plages de Hann, Soumbédioune, Ouakam et Yoff au moyen de transports en commun ou de calèches à cheval.

(3) Noter que ceci voile le fait que du poisson arrive par charrettes et taxis, surtout du Cap-Vert, Yoff, Hann, etc...

Il est difficile voire impossible de déterminer les quantités livrées à Gueule-Tapée selon l'espèce. En général les mareyeurs ne sont pas spécialisés dans le commerce d'une espèce particulière. Deux ou trois espèces sont mélangées sans que l'on arrive à déceler la part de chacune dans le chargement quotidien.

Plus de 30 espèces sont livrées à Gueule-Tapée. La variété des poissons vendus sur ce marché est fonction de la saison, du lieu de pêche et du type d'armement. Les espèces pélagiques (sardinelles, chinchards, ethmaloses) qui sont pêchées au filet dormant ou à la senne tournante, tiennent la première place dans les livraisons de Gueule-Tapée. Ensuite viennent les Carangidae (*Caranx ronchus*, *C. carangus*, *C. senegalus*). Parmi les espèces pêchées à la ligne de fond, les Serranidae ont une place de choix (*Epinephelus aeneus*, *E. gigas*, *E. goreensis*). On retrouve également les Sparidae (*Diplodus filosis*, *Pagellus coupei*, *Pagrus ehrenbergi*).

Le marché de Gueule-Tapée assure surtout la distribution de sardinelles en provenance du port, des espèces démersales en provenance de la Grande Côte, de la Petite Côte et de la région du Cap-Vert.

3. FONCTION DE REDISTRIBUTION

Théoriquement, tout le poisson vendu à Dakar doit transiter par Gueule-Tapée. La majorité des détaillants des marchés périphériques se rendent chaque jour entre 7 et 8 heures à Gueule-Tapée pour s'approvisionner en poisson, chaque détaillant achetant généralement 1 panier de 40 kg.

Il est très difficile de déterminer la répartition de l'ensemble de la vente en gros entre ce qui est écoulé sur place au détail et ce qui est vendu sur les autres marchés, aux usines de Dakar ou à l'intérieur du Sénégal. Le nombre de détaillants est très variable selon le jour : certains vont s'approvisionner directement sur les plages du Cap-Vert ou à Kayar. En période de gros débarquements à Hann par exemple, ils peuvent quitter le marché pour aller se ravitailler sur la plage où le poisson est moins cher. Ensuite ils font du porte à porte ou revendent sur les autres marchés. S'il y a surplus de poisson à Gueule-Tapée, des détaillants quittent le marché pour éviter de vendre à perte. Le nombre de détaillants varie ainsi selon les quantités livrées à Gueule-Tapée qui dépendent elles-mêmes des sorties des pirogues. Enfin les places des détaillants ne sont pas fixes, l'aire réservée au poisson n'étant pas délimitée.

Selon des estimations, sur l'ensemble du poisson vendu à Gueule-Tapée, 28 % sont écoulés sur place au détail, 21 % sur les marchés dakarois, 25 % aux usines de la région du Cap-Vert et 26 % aux autres régions (M.C. CORMIER, 1981). La commercialisation de détail est assurée par 210 détaillants, en moyenne ce qui correspond à une vente quotidienne de 9,5 tonnes. Ils s'approvisionnent en glace auprès des 20 dépôts dont dispose le marché. La glace est entreposée en barres sous une épaisse couche de copeaux d'arachide et parfois de son de mil. Le poisson invendu le matin ainsi que les prises des sennes tournantes de Yoff et Soumbédioune ayant débarqué le soir sont conservés dans de vieux camions inutilisés ou dans des paniers avec des paillettes de glace. Garnis d'une hache, les paniers sont alors laissés sous la surveillance du gardien du marché moyennant une rémunération de 50 à 100 F par panier. Le marché de Gueule-Tapée tient ainsi lieu d'entrepôt de poisson alors que les équipements font défaut. En effet, il n'existe aucune chambre froide ou entrepôt frigorifique pour la conservation du poisson,

Le marché de Gueule-Tapée, lieu de rencontre entre les mareyeurs, les détaillants et les ménagères, constitue une réalité sociale. Les mareyeurs se sont regroupés depuis 1969 pour former le "Comité d'entreprise des mareyeurs socialites" et tous les vendeurs de poisson appartiennent au syndicat national des agriculteurs, éleveurs et pêcheurs du Sénégal, reconnu en 1980.

4 . P R I X P R A T I Q U E S

4.1. RECUETL DES PRIX

Afin de saisir les prix aux différents niveaux de la filière de commercialisation des produits de la pêche artisanale, il est apparu nécessaire de réaliser un suivi des prix de gros et de détail sur le marché de Gueule-Tapée. Un suivi permanent est réalisé depuis octobre 1981, les prix de gros sont collectés entre 5 et 8 heures et les prix de détail à partir de 9 heures.

Le principe retenu est de relever 3 prix par espèce/jour pour palier l'effet des variations au cours d'une même journée sur la qualité des statistiques. Ceci est très important pour la vente de gros où on constate une chute des prix entre le début et la fin de la vente. Les prix sont recueillis tous les deux jours et le nombre est proche de 20.

Le tableau III montre que les espèces pélagiques valent plus chères en début d'année alors que les prix des espèces démersales sont plus élevés en fin d'année, période de livraisons de poisson plus importantes à Gueule-Tapée.

4.2. ANALYSE DES PRIX

Selon la quantité livrée, le nombre d'arrivages de véhicules, l'espèce mise en vente, un premier prix est établi par le mareyeur. Après marchandage, mareyeur et détaillant finissent par s'entendre sur un prix. Les espèces de fond (thiof, mérour, courbine, tassergal) sont vendues à la pièce ou au lot, les espèces pélagiques (sardinelles, ethmaloses, chinchards) au panier.

Le prix de détail à Gueule-Tapée varie selon l'espèce, la taille, l'état du poisson, selon le nombre d'intermédiaires entre le pêcheur et le consommateur et selon le pouvoir d'achat de la ménagère. Ces prix semblent légèrement supérieurs à ceux des marchés secondaires du Cap-Vert. La qualité du poisson, souvent plus satisfaisante sur le marché de Gueule-Tapée, semble être à l'origine de cette différence. Ce phénomène peut aussi s'expliquer par la diversification de l'approvisionnement de ce marché qui lui permet d'être alimenté à partir des lieux où les débarquements sont les plus abondants.

Les réactions des prix aux fluctuations quotidiennes des arrivages de poisson permettent de penser qu'il existe une relation entre prix observés et quantités livrées et que le mode de formation des prix sur le marché de Gueule-Tapée est soumis aux phénomènes de dominance non pas des mareyeurs mais des apports du port. On observe une élasticité du prix de gros de la sardine par rapport aux quantités livrées par le port proche de -1 ($P = 14\ 502,29 Q^{-0,96}$ pour 11 observations avec un coefficient de corrélation de -0,77).

La marge brute perçue par les détaillants de Gueule-Tapée (tabl. IV) est assez faible entre octobre 1981 et septembre 1982. En moyenne elle est de

39 % (marge brute en pourcentage du prix d'achat). Elle est plus élevée pour les poissons de faible valeur commerciale (83 % pour l'ethmalose et 12 % pour le mérrou de Méditerranée (gigas)).

CONCLUSION

L'étude du mareyage en frais au marché de Gueule-Tapée nous a permis de mettre en relief le rôle primordial que joue la pêche sur ce marché.

Lieu d'écoulement de 14 % du mareyage total, ce marché constitue le centre de gravité du commerce du poisson frais. Des mareyeurs des différents centres de pêche de la côte se rendent d'abord à Gueule-Tapée, s'informent du cours de poisson, vendent sur place tout ou partie de leur chargement. En cas de surplus, ils vont approvisionner l'intérieur du pays. Les mareyeurs dont la valeur du chargement est faible par rapport aux coûts de transport préfèrent vendre le poisson aux usines de Dakar ou l'entreposer au frigorifique du port ou l'écouler comme appât aux centres de pêche de la région de Thiès. Les "invendus" de Gueule-Tapée permettent d'approvisionner Kayar, Mbour et Joal pour l'appât et la transformation artisanale.

Ainsi le mareyeur fixe son rayon d'action selon l'offre et la demande ; il se rend dans les centres de pêche où la marée est abondante et vend sur le marché où la demande est plus forte, après information à Gueule-Tapée.

L'importance des apports de la pêche industrielle à Gueule-Tapée montre le phénomène de dominance du port sur la formation des prix dans ce marché. Ceci constitue une première approche à la compréhension des mécanismes de formation des prix au débarquement et sur le marché de Gueule-Tapée.

BIBLIOGRAPHIE

CHABOUD (C.), 1981.- Le mareyage au Sénégal. Doc. sci. Cent. Rech. océanogr. Dakar-Tiaroye, 104, 40 fig., 62 tabl. 104 p. + ann.

CHABOUD (C.), KEBE (M.), BARBE (F.), DIOP (M.), FALL (M.), 1982.- Prix du poisson au débarquement et sur le marché de Gueule-Tapée, 1977-1981. Arch. Cent. Rech. océanogr. Dakar-Tiaroye, 107, 200 p.

CORMIER (M.C.), 1981.- Le marché du poisson de la Gueule-Tapée à Dakar. Arch. Cent. Rech. océanogr. Dakar-Tiaroye, 85, 90 p.

CRODT (WEBER, CHABOUD, KEBE, CURY), 1981.- Le poisson dans la région de Rufisque (étude d'implantation du centre coopératif de mareyage), 160 p.

KEBE (M.), 1982.- L'approvisionnement en poisson de la région du Cap-Vert (Sénégal) . in Doc. sci. Cent. Rech. océanogr. Dakar-Tiaroye, 84, pp. 55-90

KEBE (M.), BARBE (F.), DIOP (M.), FALL (M.), 1983.- Les prix au débarquement et sur le marché de Gueule-Tapée durant l'année 1982. Arch. Cent. Rech. océanogr. Dakar-Tiaroye, sous presse.

WEBER (J.), 1982.- Les enquêtes socio-économiques au CRODT. Arch. Cent. Rech. océanogr. Dakar-Tiaroye, 112, 37 p.

WEBER (J.), 1982.- Pour une approche globale des problèmes de pêche, l'exemple de la filière du poisson au Sénégal. in doc. sci. Cent. Rech. océanogr. Dakar-Tiaroye, 84, pp. 97-109.

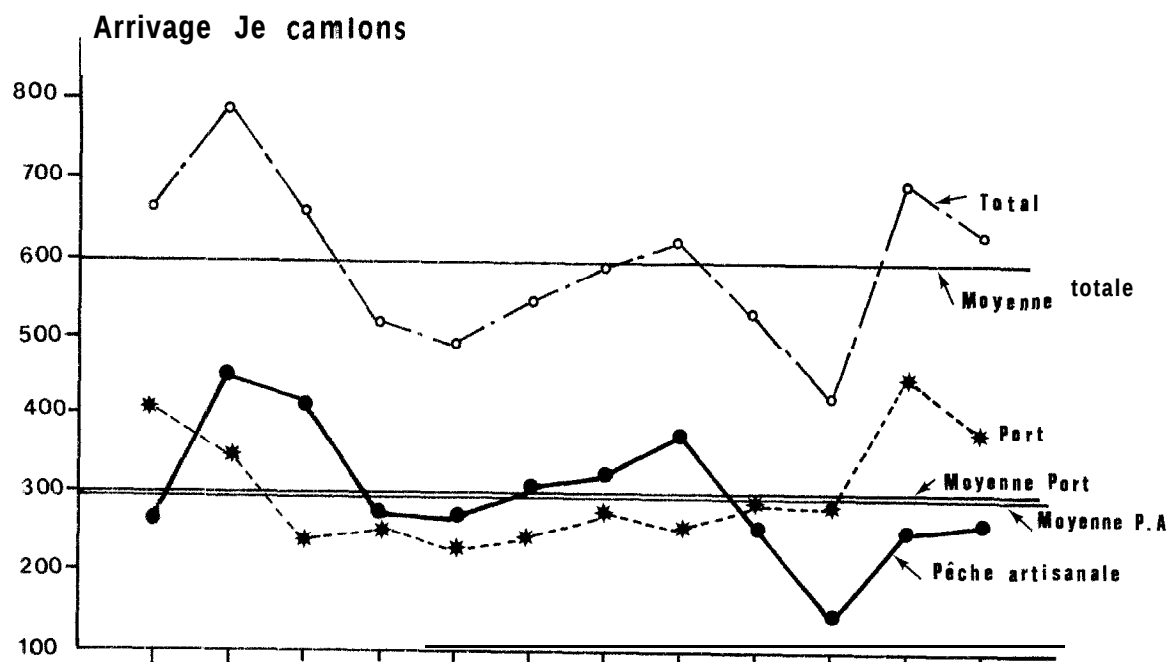


Fig. 1.- Evolution des arrivages de camions de mareyeurs au marché Gueule-Tapée

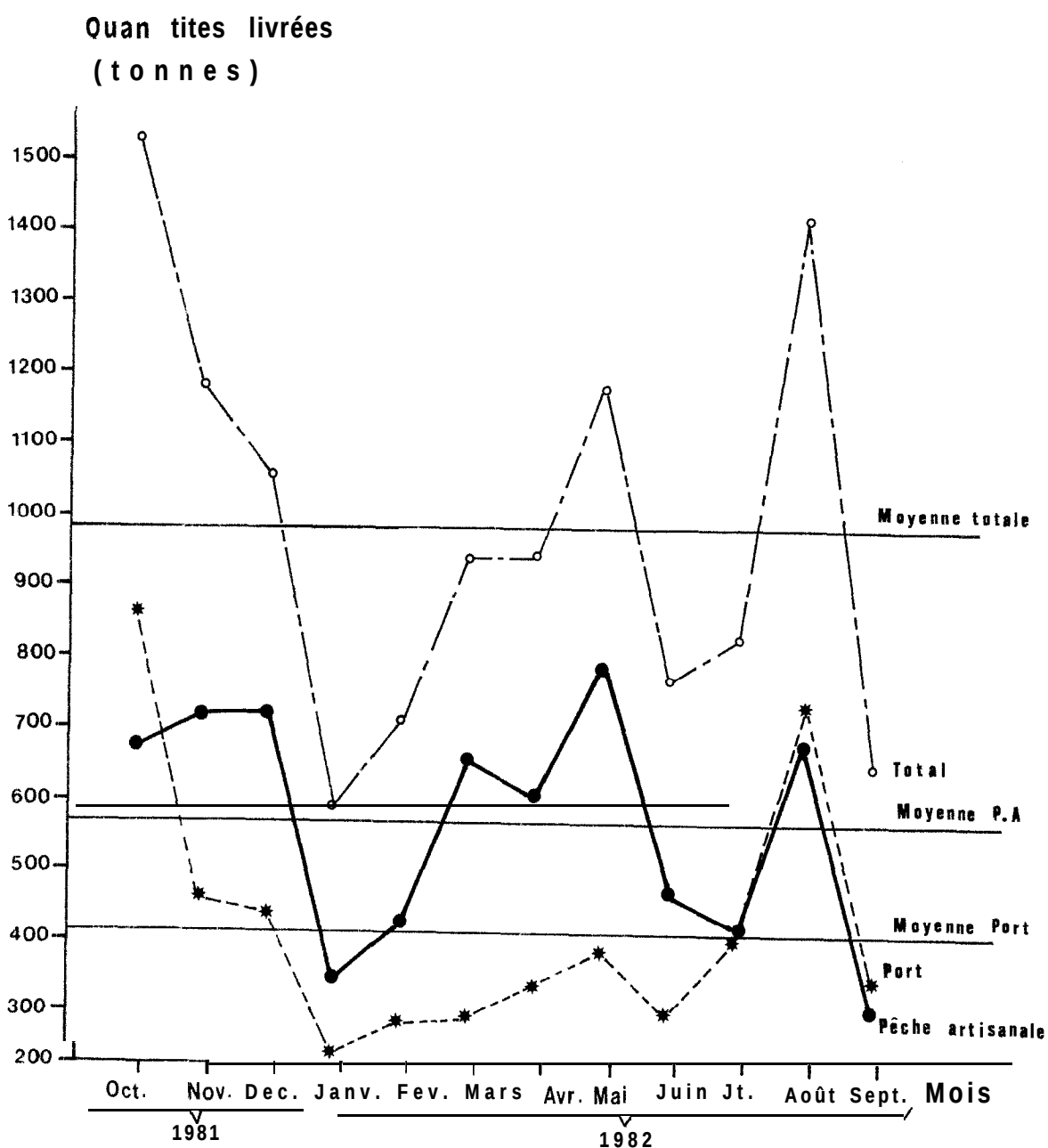


Fig. 2.- Evolution des quantités livrées au marché Gueule-Tapée

Fig. 3 - Aire d'approvisionnement en poissons frais au marché de Gueule Tapée.

Echelle : 1 / 1 000 000

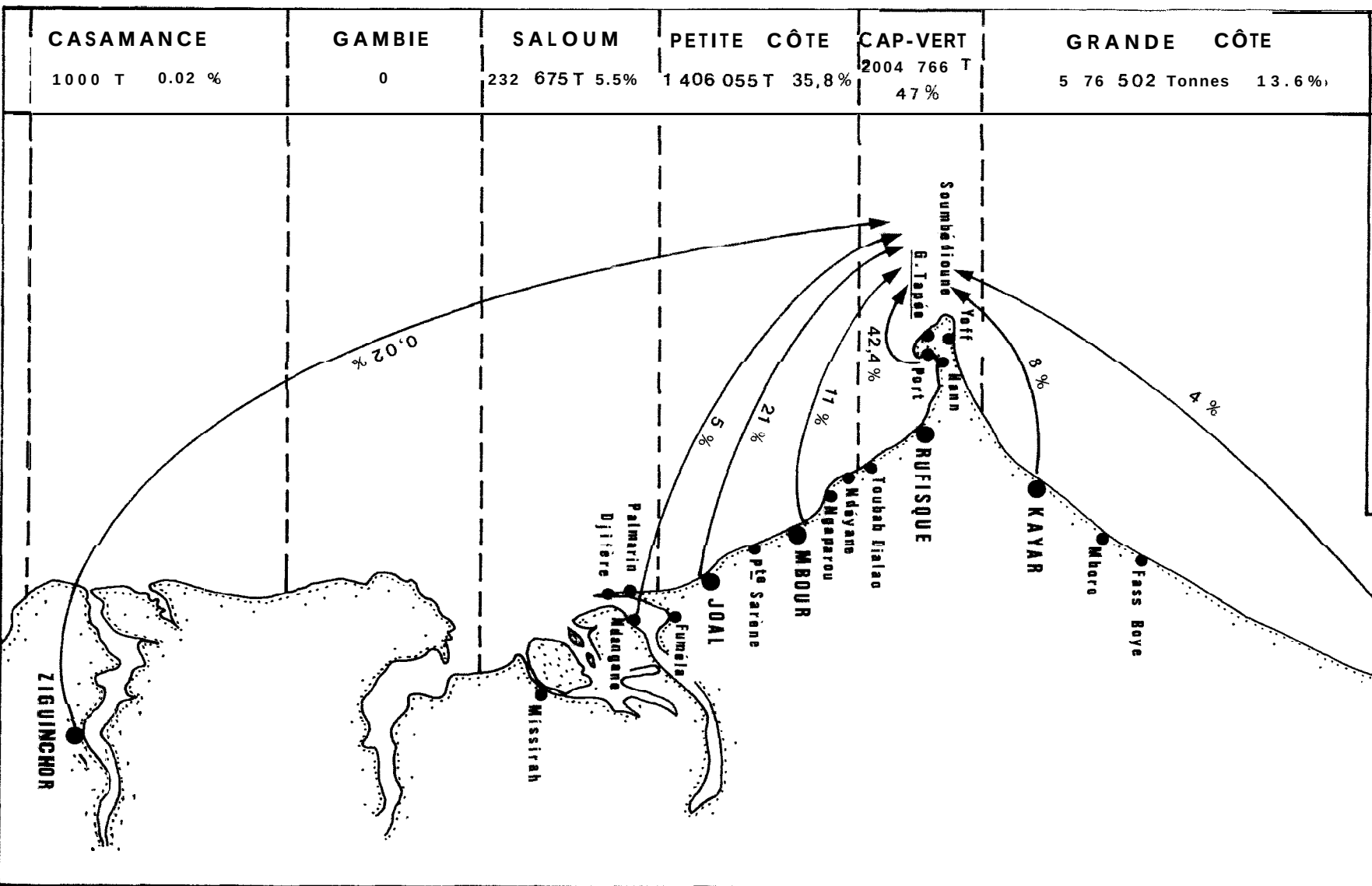


TABLEAU I.- Arrivages de camions de mareyeurs
au marché Gueule-Tapée

MOIS \ ORIGINE	Pêche artisanale	Port de Dakar	TOTAL
Octobre 81	262	402	665
Novembre	444	349	793
Décembre	417	240	657
Janvier 82	272	251	523
Février	268	228	496
Mars	305	240	545
Avril	320	272	592
Mai	370	251	621
Juin	252	285	537
Juillet	138	281	419
Août	251	446	697
Septembre	259	373	632
TOTAL	3 559	3 618	7 177

TABLEAU II.- Livraisons de poissons frais au marché de Gueule-Tapée
selon l'origine des camions

ORIGINE : MOIS	Pêche artisanale		Port de Dakar		TOTAL	
	Quant. (tonnes)	%	Quant. (tonnes)	%	Quant. (tonnes)	%
Octobre 81	675	44	859	56	1 534	13
Novembre	720	61	460	39	1 180	10
Décembre	722	68	440	32	1 062	9
Janvier 82	348	59	242	41	590	5
Février	425	60	283	40	708	6
Mars	651	69	293	31	944	8
Avril	604	64	340	36	944	8
Mai	791	67	389	33	1 180	10
Juin	468	61	299	39	767	6,5
Juillet	421	51	405	49	826	7
Août	680	48	736	52	1 416	12
Septembre	305	47	344	53	649	5,5
TOTAL	6 844	58	4 956	42	11 800	100

TABLEAU III.- Prix de gros observés sur le marché de Gueule-Tapée
pour les principales espèces commercialisées

ESPECES \ MOIS	OCT 81	NOV 81	DEC 81	JANV 82	FEV 82	MARS 82	AVRIL 82	MAI 82	JUIN 82	JULL 82	AOUT 82	SEPT 82	MOYENNE
Ethmalose	60	31	50	-	80	44	42	45	27	38	28	68	47
Sardinelle ronde	31	25	37	62	66	92	80	64	42	41	30	-	51
Sardinelle plate	21	-	-	33	37	-	72	30	47	53	35	70	44
Silure	83	81	92	80	100	98	89	75	74	97	107	90	89
Mulet	162	171	162	176	137	130	162	175	250	148	154	153	165
Plexiglas	132	150	140	-	-	93	-	120	130	75	-	-	120
Mérou de Gorée	106	116	139	120	128	150	121	113	55	-	139	109	118
Mérou blanc	458	297	288	295	298	392	369	360	399	399	873	262	391
Mérou de Méditer.	545	409	464	-	319	-	-	408	378	447	-	-	424
Carpe blanche	183	158	153	136	153	126	142	126	171	156	-	-	150
Dorade grise	108	-	142	91	-	134	162	-	-	87	125	-	121
Otholite	167	-	170	129	146	150	-	127	121	159	131	190	149
Courbine	436	-	248	198	254	203	253	244	-	151	-	-	248
Chinchard jaune	141	134	125	75	68	85	80	80	101	115	100	-	100
Grande carangue	170	228	209	-	-	135	122	180	237	150	-	167	177
Tassergal	213	-	-	187	-	172	170	162	213	276	221	208	227
Denté à longs fils	352	278	256	247	247	247	305	288	305	282	262	325	283
Pageot	111	94	110	93	88	110	124	89	142	162	130	174	119
Pagre	226	174	169	125	153	150	191	163	172	249	196	181	179
Maquereau bonite	175	145	185	173	-	100	-	87	95	268	255	174	166

TABLEAU IV.- Marge brute prélevée par des détaillants
du marché de Gueule-Tapée
oct. 1981 à sept. 1982 (F CFA/kg)

E S P E C E S	Prix de gros A	Prix de détail	MARGE BRUTE	
				en % de A
Ethmalose	47	86	39	83
Sardinelle ronde	51	77	26	51
Sardinelle plate	44	57	13	29
Si lure	89	165	76	85
Mulet	165	195	30	18
Plexiglas	120	149	21	24
Mérou blanc	391	479	88	22
Mérou de Méditer.	424	476	52	12
Mérou de Gorée	118	248	130	110
Carpe Blanche	150	238	88	59
Dorade grise	121	189	68	56
Otholites	149	216	67	45
Courbine	248	375	127	51
Chinchard jaune	100	128	28	28
Grande carangue	177	195	18	5
Tasserga l	227	293	66	10
Denté à Longs fils	283	385	102	36
Page0 t	119	169	50	42
Pagre	179	227	48	27
Maquereau boni te	166	313	147	88
M O Y E N N E	168	233	65	39

A N N E X E : Suivi mareva

CRODT/SOCI-D-EC

DEPARTEMENT : _____

DATE : ____/____/____

ENQUETEUR : _____

QUANTITE DE VISION VEHIC	ORIGINE	DESTINATION	CAPACITE (kg)	NATURE AEGAISSON	CHARGE REELLE
_____	_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____	_____